

La lettre de la régulation

N° 53

SOMMAIRE

- 1-4 Point théorique
- 4 . Publications
- 5 . Association R & R
- 6 . Annonces

SEPTEMBRE 2005

ÉDITORIAL

Deux approches du marché se font concurrence dans le monde des économistes : le marché walrassien pur et le marché institué. Le premier implique une allocation optimale des produits dans un monde atomistique parfaitement informé. La puissance de ce postulat idéologique a contribué dans l'histoire récente à justifier le mouvement de privatisation et de dérégulation sans précédent que l'on a connu. Mais ce mouvement dévoile ses limites et ses contradictions. B. Coriat et O. Weinstein proposent ici une analyse de l'approche alternative des marchés en tant que construits historiques et sociaux. Ils soulignent l'importance d'un programme de recherche régulationniste qui centrera son attention sur le rôle majeur des firmes sans omettre les incohérences et les tensions entre les marchés et les autres formes institutionnelles.

POINT THÉORIQUE

La construction sociale des marchés

Benjamin Coriat (CEPN-IIDE, UMR CNRS 7115, Univ. Paris 13) coriat@club-internet.fr

Olivier Weinstein (CEPN-IIDE, UMR CNRS 7115, Univ. Paris 13) weinstei@seg.univ-paris13.fr

De tout temps et notamment depuis Walras, l'attention des économistes s'est centrée sur le fonctionnement du marché, son caractère plus ou moins « parfait », ses propriétés d'autorégulation ou d'auto équilibration (Guesnerie, 2005) et surtout sur les conditions dans lesquelles il est à même de générer des prix. Son existence étant tenue pour un fait quasi « naturel », l'étude de l'émergence et de la constitution réelle des marchés a, jusque récemment, très peu retenu l'attention des économistes.

La vague récente des déréglementations, dans les télécommunications, les transports ou l'énergie, la multiplication des privatisations, en particulier dans les anciens pays d'économie planifiée, ont progressivement forcé à reconstruire la théorie du marché. En effet ? la construction de nouvelles *formes* de marché pour les produits existants, l'apparition de *marchés nouveaux* pour des types de produits et services qui échappaient aux logiques marchandes, mettent en évidence trois problématiques.

Loin d'être des faits naturels, les marchés sont le fruit *d'évolutions sociales et historiques complexes* qui mettent aux prises des acteurs multiples, porteurs d'intérêts particuliers : en ce sens ils constituent des constructions sociales et politiques qui participent du monde « artificiel » (Simon 1996 et 2004). Ces constructions prennent des *formes* extrêmement diverses, très éloignées de la vision du marché walrassien pur : la manière dont un marché est construit a des effets déterminants sur ses conditions de fonctionnement, ses évolutions ainsi que sur le mécanisme de formation des prix. On est loin de l'approche standard. Dans tous les cas, ce sont des *arrangements institutionnels* aussi variés que complexes

qui garantissent l'existence et le fonctionnement des marchés¹.

Dans une première partie de ce texte, nous revenons sur la notion d'échange en tant que *transaction marchande* et sur les conditions sociales et institutionnelles qui fondent la possibilité de tels actes. Dans une seconde partie, nous nous interrogeons sur ce qui fait qu'au-delà d'échanges isolés et singuliers peut se constituer un marché, entendu alors comme une structure pérenne permettant le développement d'actes répétés d'échanges selon des règles partagées par les agents. En conclusion, nous suggérons quelques pistes d'un programme de recherche institutionnaliste et régulationniste sur la nature des marchés et de leur fonctionnement.

LA CONSTRUCTION DES CONDITIONS D'UNE TRANSACTION MARCHANDE

Il importe tout d'abord de définir ce que l'on entend par *transaction marchande*, ou *échange marchand*, question sur laquelle l'enseignement économique standard est d'une grande discréption.

Commons (1934) est le premier à mettre nettement en évidence qu'une transaction constitue avant tout « un transfert légal de propriété », et non, comme dans la vision standard de l'échange, le transfert physique d'un bien. Le transfert auquel donne lieu l'échange (ou la transaction) ne porte sur des objets que parce qu'il porte sur *des droits*². C'est aussi la raison pour laquelle il se réalisera selon des modalités définies après négociation entre les parties. Les

¹. Il existe une littérature importante sur ces questions. Voir La Revue d'Economie Industrielle : n°101 (2002) et 107 (2004).

². « Ce qui est échangé sur un marché n'est pas, comme le supposent souvent les économistes, des entités physiques, mais des droits de réaliser certaines actions », Coase (1992).

La Lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées : à Henri Nadel, rédacteur-en-chef de *La Lettre de la régulation* GERME/Univ. Paris 7/Denis-Diderot, département d'économie, 2 place Jussieu, 75005 Paris, henri.nadel@paris7.jussieu.fr

La Lettre de la régulation est financée par les cotisations des membres de l'association **Recherche & Régulation**, Président R. Boyer robert.boyer@cepremap.cnrs.fr

ISSN en cours



Site de l'association Recherche & Régulation : <http://www.theorie-regulation.org>

règles qui encadrent la définition de l'objet de l'échange, les conditions de négociation et les modalités de transfert de droits, constituent précisément la base institutionnelle de la transaction³.

On ajoutera à cela un autre point essentiel : une transaction marchande est une transaction *monétaire*. Les conditions de fixation d'un prix, ou plus généralement des contreparties monétaires du transfert de droits, seront une dimension essentielle de toute transaction marchande. Ces conditions, comme les précédentes, doivent être définies et construites⁴.

Ainsi appréhendée, la notion de transaction marchande peut recouvrir des relations d'une très grande diversité, si l'on considère tant la nature des objets et des droits concernés que les modalités et le cadre dans lequel la transaction se réalise. Elle va bien au-delà de la vision standard walrassienne du marché conçu comme un transfert instantané d'un bien entre les parties.

Il reste à déterminer plus précisément les conditions d'une transaction marchande. La nouvelle économie institutionnaliste met en avant deux conditions liées et à notre sens fondamentales :

(i) Pour qu'il y ait un marché, il faut que soient définis et acceptés par les agents des *droits de propriété* sur les biens qui font l'objet de l'échange. Ces droits sont de nature institutionnelle, ils dépendent de l'existence de règles et de normes collectives qui vont s'imposer aux agents selon des modalités qui peuvent être très diverses. Les théoriciens des droits de propriété insistent à juste titre sur ce point.

(ii) Il faut de plus que soient mis en place des *dispositifs* qui soient de nature à garantir le respect des droits eux-mêmes, à assurer leur « *enforcement* ». Cela va impliquer dans la plupart des cas l'instauration d'une « *tierce partie* », qui dans nos sociétés prendra principalement la forme des « *structures légales et politiques de l'État* » (Aoki, 2001). La perspective néo-institutionnelle met fortement l'accent sur le problème du respect de leurs engagements par les parties, qui sera assuré par un mécanisme de gouvernance de l'échange, ce qu'Aoki appelle « un mécanisme de mise en application des engagements contractuels » (« *contract enforcement mechanism* »). Ces modes de gouvernance de l'échange peuvent prendre des formes extrêmement diverses, quant à la nature des règles imposées aux parties, aux systèmes de sanctions, aux agents ou aux organes qui interviennent⁵.

(iii) L'analyse économique des marchés, y compris dans ses développements récents incorporant les asymétries informationnelles, considère implicitement que l'objet échangé est parfaitement défini. Or, dans la plupart des transactions propres aux économies complexes qui sont les nôtres, la définition de l'objet de l'échange ne va pas de soi, elle doit être *construite*. Cette construction peut constituer un des enjeux majeurs de la transaction,

³. Pour Commons, une transaction marchande ne constitue qu'une forme particulière de transactions, caractérisée par *l'égalité de position* et *l'égalité de volonté* des parties. Cette forme est définie par opposition à d'autres types de transactions qui reposent quant à elles sur la *subordination* d'une partie contractante à l'autre. Il s'agit alors dans la terminologie de l'institutionnaliste américain, de « transactions managériales ». (Commons, 1934).

⁴. À juste titre, J. Cartelier (2005) fait observer que tous les grands théoriciens du marché, dans ce que nous appellerons l'approche standard, se sont soigneusement tenus à l'écart de cette prise en compte de la monnaie.

⁵. Aoki identifie dix modes de « gouvernance de l'échange ».

comme l'avait bien vu Chamberlin (1953) : le produit est, au même titre que le prix, une variable économique. De plus, sur un grand nombre de marchés, l'échange ne porte pas sur des produits bien définis, mais plutôt sur des ensembles de droits et d'obligations, souvent très mal précisés. Tel est le cas en particulier des transactions de services. De même, il faut noter que la construction de l'objet de l'échange est essentielle quand sont mises en place des espaces marchands nouveaux, liés soit à l'émergence d'activités nouvelles, soit à la marchandisation d'activités assurées jusque-là sous d'autres formes. Prenons deux exemples. La marchandisation des connaissances, qui constitue à notre sens une des dimensions majeures des transformations actuelles du capitalisme, va reposer sur un certain mode de définition et de découpage des « items » qui pourront être l'objet d'appropriation d'abord et d'échanges ensuite. La définition de ces items va dépendre à la fois des évolutions du système de propriété intellectuelle et de la manière dont les acteurs, les universités, les centres de recherche et les entreprises, vont utiliser ce système⁶. La privatisation et l'ouverture à la concurrence de services publics illustre également à quel point la marchandisation va poser des problèmes difficiles de « périmètre ». La construction des marchés, et la définition de leurs objets, vont donc renvoyer à des choix de divisions verticales des activités et participent à la structuration des systèmes productifs eux-mêmes.

Les conditions d'une transaction marchande ne peuvent être comprises que dans le cadre théorique plus large du *marché proprement dit*, institution complexe qui ne peut être simplement ramenée à une addition de relations bilatérales.

DE LA TRANSACTION AU MARCHÉ : LE RÔLE FONDATEUR DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS.

La réalisation de transactions suppose l'existence d'une certaine infrastructure institutionnelle, mais pas l'existence d'un marché au sens plein du terme (Harvey et Randle, 2002). Un marché est en effet un système institutionnel complexe, dont une caractéristique première est qu'il constitue une structure *durable*, qui encadre encadrant des transactions multiples et répétées, de manière qu'au-delà de la réalisation de chaque transaction particulière soit assurée une relative continuité et identité dans la nature des relations entre des agents économiques. Une observation même superficielle de la réalité économique montre la très grande diversité des configurations que peut recouvrir cette structure institutionnelle de marché.

Parler de marché suppose de réunir un ensemble de transactions, considérées comme similaires. Comment justifier une telle agrégation ? On connaît la vision économique standard pour laquelle un marché est défini d'abord comme un espace où se réalisent des transactions identiques portant sur *un produit bien défini* et conduisant à la formation d'*un prix*. Cette vision est très éloignée des caractéristiques de la plupart des marchés⁷, sur lesquels *l'individualisation des transactions et des produits* est devenue une des dimensions majeures de la concurrence (Chamberlin, 1953).

⁶. L'extension de la brevetabilité aux gènes humains a ainsi pu donner naissance à la formation d'une forme de marché des connaissances. Voir, sur ce point : F. Orsi (2002), Coriat et Orsi (2002), Coriat, Orsi et Weinstein (2003).

⁷. A l'exception des marchés financiers « spots » qui eux-mêmes ne fonctionnent que sur la base d'arrangements institutionnels complexes dont des autorités de régulation garantissent la pérennité (Revest, 2001).

On posera qu'il y a marché dans la mesure où les agents sont soumis, pour l'exécution de leurs transactions, à un même système de règles qui encadrent durablement leurs interactions⁸. Le marché, ainsi défini, ne peut en aucune façon être appréhendé comme un fait « naturel » : il est, éminemment, un construit social. Cela n'exclut nullement la prise en compte des asymétries de position et des rapports de force auxquels elles peuvent donner lieu. Les agents dominants pouvant œuvrer pour orienter le fonctionnement du marché (et en stabiliser des règles) dans un sens qui favorise la formation de partages inégaux du surplus ou des rentes attachées aux produits échangés. Les marchés de matières de premières ou ceux de produits couverts par des brevets fournissent de nombreuses illustrations de situations où les règles de marché stabilisées favorisent ces appropriations asymétriques de rentes. Ainsi, le marché, dans une approche inspirée des travaux de Bourdieu (1972), peut être analysé comme *un champ* : « (...) les agents tentent de produire un monde « local » stable où les acteurs dominants produisent du sens qui leur permet de reproduire leur avantage » (Friegstein, 2001). Un marché doit donc être analysé comme toute institution : il faut étudier les conditions dans lesquelles il émerge, se stabilise, se transforme, et, éventuellement, entre en crise⁹.

À partir des règles « constitutives » premières, qui sont les pré-conditions de l'existence du marché (droits de propriété, « enforcement »...), l'action des acteurs va déployer un ensemble de procédures collectives, de pratiques et de règles qu'on dira alors « régulatives », plus ou moins formelles, régissant les transactions¹⁰. Ce processus d'institutionnalisation va généralement conduire à la constitution d'agents et d'organismes spécifiques qui interviennent, à des titres divers, dans le fonctionnement du marché. Soit dans le déroulement même des transactions (des intermédiaires, par exemple), soit comme tierce partie chargée de superviser les transactions, de contrôler les intervenants, de spécifier les conditions d'application des règles, et éventuellement de les modifier. Toutes fonctions qui incombent aux organes de régulation des marchés.

Les néo-institutionnalistes mettent essentiellement l'accent sur les conditions qui assurent le respect des règles encadrant le marché (l'*'enforcement'*) et la nature des agents qui assurent cette fonction¹¹. Il faut à notre sens ajouter encore quatre observations :

(i) La formation d'un marché implique un accord sur la nature et la « qualité » des objets échangés. C'est ce que l'on peut appeler la question de la « qualification » du produit. Dans nombre de marchés de produits sensibles qui touchent à l'hygiène, à l'alimentation ou à la santé, par exemple, la mise sur le marché ne peut se faire sans autorisation délivrée par une agence compétente, chargée de garantir sa qualité : il s'agit d'un construit social qui est une condition préalable à l'échange. La construction de la qualification d'un produit suppose l'élaboration d'un accord

sur le son statut et les ses usages du produit. L'aspect décisif de cette dimension apparaît dans la construction de nouveaux marchés. Le cas des produits culturels est ici riche d'enseignements. L'analyse du marché du tirage photographique en donne une bonne illustration : le processus de qualification conduit, à partir d'un même objet matériel (la photo), à la formation de trois types de produits et de trois marchés distincts (tirages domestiques, tirages d'agence et tirages de collection). Ainsi peut-on dire que le marché du tirage de collection s'est construit en reprenant la convention de qualité du marché de l'art : rareté, caractère innovant, authenticité (Moureau et Sagot-Duvaux, 2004).

(ii) *L'organisation des relations entre les agents* est elle-même un objet de concurrence entre les acteurs. Les travaux sur les marchés financiers, ou encore sur les caractères de différents marchés du poisson, en France ou en Italie, montrent la diversité des formes d'organisations possibles d'un marché, et l'impact qu'elles ont sur son fonctionnement et ses résultats.

(iii) Une spécificité majeure des relations marchandes vient du fait qu'elles se construisent autour d'évaluation et de calculs *monétaires*. Sur un marché se font face des agents calculateurs ou, pour reprendre la terminologie proposée par Callon (1998), des « agences calculatrices ». Les procédures, les normes, les conventions et les techniques utilisées pour l'évaluation sont ainsi une dimension essentielle des marchés¹². Les conditions de fixation du prix constituent une dimension centrale de tout marché, ce qui est curieusement mal appréhendé, voire ignoré ou peu étudié par la plupart des travaux institutionnalistes et néo-institutionnalistes.

(iv) Un marché repose sur une certaine architecture sociale, comprise comme des groupes d'agents, des positions et des modes de relations entre ces groupes. On peut retrouver ici l'analyse de la sociologie économique mobilisant la théorie des champs évoquée précédemment. La constitution d'un marché va de pair avec une différenciation des agents économiques en groupes séparés¹³, elle est en cela indissociable des processus de division du travail et d'un mode de développement des structures de production. Ce processus s'accompagne de la formation des différentes catégories, d'intermédiaires et d'agents susceptibles de soutenir et d'orienter les transactions et d'organes intervenant dans l'encadrement et la régulation du marché : consultant, intermédiaire, experts, institutions financières spécialisées, associations professionnelles, agences de normalisations. Enfin, les acteurs et les groupes qui interviennent existent et agissent également en dehors du marché. Tel est le cas des relations familiales et des relations professionnelles, pour ne citer que celles-là, et plus largement, des réseaux de relations personnelles. On retrouve ici le thème de « l'encastrement » qui est au cœur de la nouvelle sociologie économique (Granovetter, 1985 et 2000).

CONCLUSION : MARCHÉS ET CAPITALISMES

Une simple transaction marchande entre deux agents particuliers ne peut naître sans un ensemble complexe de dispositions institutionnelles. Un *marché* spécifié comme tel par les acteurs réclame des dispositions institutionnelles. Les actes d'échange qui s'y déroulent doivent porter sur des produits dont la définition et la qualification sont considérées comme identiques ou

⁸. Voir sur ce point Tordjman (2004).

⁹. Voir Friedstein (2001) pour un essai d'analyse de cette dynamique de formation d'un marché.

¹⁰. La distinction entre règles « régulatives » et « constitutives » a été introduite d'abord par Searle (1995, 1998).

¹¹. « Markets [...] require the establishment of legal rules governing the rights and duties of those carrying out transactions » ; « The main problems faced by exchanges in this law making are the securing of the agreement of the members of the exchange and the enforcement of rules » (Coase, 1988).

¹². C'est à ce niveau, en particulier, que la « qualification » des produits, et les « conventions de qualité », évoquées précédemment, pourront jouer un rôle décisif.

¹³. Harvey et Randle (2002) développent ce thème.

proches par les échangistes eux-mêmes ; et doivent respecter des règles partagées, imposées aux agents ou émergeant de leurs interactions, dont la pérennité est assurée.

Au cours de l'histoire et des changements de structure qui s'y manifestent, les marchés naissent, évoluent ou meurent. Polanyi (1944 et 1983) et Braudel (1985) chacun à sa manière a montré que l'existence d'un marché, comme les conditions dans lesquelles il évolue et se transforme, sont à rapporter aux autres marchés et au système complexe d'institutions dans lequel il est inséré. C'est dans cette direction que devrait s'orienter un programme régulationniste d'analyse des marchés. Il faudrait d'abord étudier les transformations historiques du capitalisme qui s'accompagnent d'évolutions dans les formes mêmes des marchés, dans les modes d'articulation et de complémentarités entre ces derniers. Le fordisme s'est construit autour de modes spécifiques de structuration des marchés de produits (la grande série, la standardisation, etc.) dominés par des formes de concurrence par les prix, et par des types de marchés du travail qui ont assuré la salarisation en masse des travailleurs non qualifiés. On peut alors s'interroger sur la manière dont chaque régime d'accumulation prend appui sur un régime de marchés qui lui est propre et comment les complémentarités¹⁴ qui se nouent entre marchés et institutions garantissent l'existence durable de la variété des capitalismes.

Il faudrait ensuite envisager la manière dont la naissance, puis l'affirmation du capitalisme ont modifié les conditions mêmes d'existence et de fonctionnement des marchés. En contraste avec l'analyse qui depuis Coase a privilégié l'opposition entre firmes et marché, il conviendrait de mettre en évidence les interdépendances et les complémentarités entre firmes et marchés. On montrerait alors que les marchés sont souvent des marchés de firmes : ce sont elles qui dans les sociétés de capitalisme pleinement développé impriment aux marchés leurs traits essentiels.

BIBLIOGRAPHIE

- Aoki, M. (2001), *Towards a Comparative Institutional Analysis*, The MIT Press. Cambridge, Massachusetts.
- Azoulay N. et O. Weinstein, (2001), « Nature et formes historiques de la firme capitaliste : prolégomènes à une nouvelle représentation », *Forum de la Régulation*, Paris, Septembre.
- Bensimon G. (ed) (2005), *Histoire et représentations du marché*, Michel Houdiard éditeur, Paris.
- Bourdieu, P. (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz.
- Braudel, F. (1985), *La dynamique du capitalisme*, Arthaud, Paris.
- Chamberlin, E. H. (1953), « The product as an economic variable », *Quarterly Journal of Economics*, LXVII (1), February, pp. 1-29.
- Callon M. (1998), "Introduction: The embeddedness of economic market in economics", dans M. Callon (dir.), *The Laws of the Market*, Blackwell Publishers/The Sociological Review, Oxford.
- Cartelier J. (2005), « Qui veut faire l'ange fait la bête ou L'image du marché dans la théorie économique» in Bensimon G. (dir.).
- Coase, R. H. (1988), *The Firm, the Market and the Law*, The University of Chicago Press, Chicago et Londres.
- Coase, R. H. (1992), « The Institutional Structure of Production », *American Economic Review*, 82:4, pp. 713-19.
- Commons, J. R. (1934), *Institutional Economics*, University of Wisconsin Press, Madison.
- Coriat, B. et Orsi, F. (2002), "Establishing a new regime of intellectual property rights in the United States. Origins, Content and Problems" *Research Policy* , 2002.
- Coriat, B., F. Orsi et O. Weinstein (2003), "Science-Based Technological Regimes and Institutions: Does Biotech reflect a New Science Based Regime?" *Industry and Innovation*, vol. 10, n° 3, septembre, pp. 231-253.
- Coriat B. et O. Weinstein (2002), "Organizations, Firms and Institutions in the Generation of Innovation", *Research Policy*, vol. 31, pp. 273-290.
- Coriat B. et O. Weinstein (2004), « Institutions, échanges et marchés », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 107, 3^{ème} trimestre.
- Fliegstein, N. (2001), *The Architecture of Markets*, Princeton University Press, Princeton et Oxford.
- Granovetter, M. (1985), "Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness", *American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3, novembre.
- Granovetter, M. (2000), *Le Marché autrement*, Desclée de Brouwer, Paris.
- Guesnerie R. (2005), "Réflexions sur la concrétisation de l'équilibre économique", in Bensimon G. (dir.) *Histoire et représentations du marché*, Michel Houdiard éditeur, Paris.
- Hall, P. et Soskice, D. (eds.) (2001), *Varieties of Capitalism*. Oxford: Oxford University Press, Oxford.
- Harvey M. et S. Randle (2002), "Markets, the organization of exchanges and 'instituted economic process': an analytical perspective", *Revue d'Economie Industrielle*, n°101, (4^{ème} trimestre), pp. 11-30.
- Moureau N., Sagot-Duvaujoux D. (2003), "La construction sociale d'un marché : l'exemple du marché des tirages photographiques", 11-13 Décembre : *Colloque Conventions et Institutions Approfondissements théoriques et contribution au débat politique*, Univ. Paris X Nanterre.
- Orsi, F. (2002), « La constitution d'un nouveau droit de propriété intellectuelle sur le vivant aux Etats-Unis. Origine et signification économique d'un dépassement de frontière ». *Revue d'Economie Industrielle*, numéro spécial, n°99 (2^{ème} trimestre) pp.25. *Les droits de la propriété Intellectuelle : nouveaux domaines, nouveaux enjeux*.
- Polanyi, K. (1944), *The Great Transformation*. Traduction française: *La grande transformation*, Gallimard, Paris, 1983.
- Searle, J. R. (1995), *The Construction of Social Reality*, Free Press, New York. Traduction française: *La construction de la réalité sociale*, Gallimard, Paris, 1998.

¹⁴. Hall et Soskice (2001)

Simon, H. A. (1996), *The Science of the Artificial*, 3^{ème} édition, MIT Press, (Cambridge, Massachusetts). Traduction française : *Les sciences de l'artificiel*, Gallimard, Paris, Folio essays, 2004.

Tordjman H. (2004), "How to Study Markets," *Revue d'Economie Industrielle*, n° 107, 3^{ème} trimestre.

PUBLICATIONS

La Lettre de la Régulation informe ici sur les publications (working papers, articles, ouvrages) qui lui sont signalées et concernent le programme de recherche de la régulation.

Giret J.F., Lopez A. et Rose J. (2005), *Des formations pour quels emplois ?* La Découverte, Paris.

Nadel H. (2004), *An analysis of the current situation of industrial relations in the EU*, Background document, Tenth Tripartite EU-Japan Symposium, "Industrial Relations and Change" Tokyo, pp.30.

http://europa.eu.int/comm/employment_social/international_cooperation/japan_10symposium_en.htm

Petit P. (2005), " Managerial Capitalism by Any Other Name ", Challenge, vol. 48 n°5, sept-oct. pp. 62-78, NY.

Petit P. (2005), *Croissance et richesse des nations*, La Découverte, Collection Repères, Paris, pp.122.

Vieille P., Pochet Ph. et Cassiers I. (dir) (2005), *L'Etat social actif : Vers un changement de paradigme ?* Travail et Société, Peter Lang, vol. 44, pp.357, Suisse.

ANNONCES DE COLLOQUES ET SEMINAIRES

SÉMINAIRE ARC2

**CEPREMAP- GERME (PARIS VII)- IRIS (PARIS IX)
CEPN/CNRS (PARIS XIII)- ADIS (PARIS XI)
MATISSE (PARIS I)**

LUNDI à 17h (...ou 15h)

au CEPREMAP - 142 rue du Chevaleret - 75013
(salle 410 - 4^{ème} étage)

(voir programme de la demi-journée et textes sur le site <http://www.arc2.org>

- 14 novembre - DEMI-JOURNÉE - 15h -19h30

" Sur l'intégration européenne "

A l'occasion de la sortie du livre chez Palgrave Macmillan (sept. 2005)

Economic Policy for a Social Europe, A critique of Neo-liberalism and Proposals for Alternatives"

Intervenants : **J. HUFFSCHMID** (UNIV. DE BRÈME), **J. MAZIER** (CEPN, UNIV. PARIS XIII).

- 9 janvier 2006 (séance spéciale) 15h -19h

« Les migrations un enjeu Nord-Sud »
à l'occasion de la sortie de l'ouvrage chez UNIVERSALIS-Collection Le Tour du sujet (sept. 2005)

"Les nouvelles migrations : un enjeu Nord-Sud de la mondialisation"
E.M. Mouhoud (CEPN-Paris 13)

SÉMINAIRE HÉTÉRODOXIES DU MATISSE

VENDREDI 16h à 18h

à la MSE 106-112 bd de l'hôpital - 75013

contacts : C. Ramaux ramaux@univ-paris1.fr,

B.Tinel btinel@univ-paris1.fr,

C. Vercellone vercello@univ-paris1.fr

- 29 novembre 2005

D. PLIHON et E-M. MOUHOUD (CEPN-UNIV. PARIS XIII)

" Le savoir et la finance : des relations équivoques "

- 13 décembre

J. HUFFSCHMID (UNIV. DE BRÈME), **J. MAZIER** (CEPN-UNIV. PARIS XIII)

" Economic policy for a social Europe. Critics of the neoliberalism and alternatives proposals ".

« INSTITUTIONS ET DEVELOPPEMENT »

VENDREDI 14 à 16 heures

à la MSE 106-112 bd de l'hôpital - 75013

(6^{ème} étage/salle des conférences)

<http://matisse.univ-paris1.fr>

- 25 novembre

Le développement soutenable

F. D. VIVIEN (Univ. de Reims Champagne-Ardenne)
" Dollarisation et Banque Centrale en Equateur ".

SÉMINAIRE « CONVENTIONS »

MARDI 16 à 18 heures

Univ. Paris X-Nanterre

(Maison Max Weber, bât. K, salle 103)

<http://webmail.u-paris10.fr/mailman/listinfo/semconv>

- 6 décembre

La formation des préférences sociales

L. L. GARBOUA (TEAM)

- 10 janvier 2006

Technologies de marché et pragmatique des prix

F. MUNIESA (CIS)

SÉMINAIRE « SIAP »

JEUDI 17h30 à 19h30

Science, Innovation et action publique.

Les nouvelles formes de régulation de la recherche (24h)

(Polytechnic de Marne la Vallée)

salle Mercator-Aile Cassini-1^{er} étage

6-8 av. Blaise Pascal, Marne la Vallée

http://www.polytechnic.org/francais/citedescartes/cite_cadre.htm

APPEL À COMMUNICATION

XXII^{ème} Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde
URGENCE, SOLIDARITÉ, GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT
ARRAS, 22-24 Mai 2006
<http://univ-artois.fr/atm>

Conférences 1^{er} et 2 décembre**AUGUSTIN COURNOT**

(LES MIROIRS, LA DÉFENSE)

- 1^{er} décembre

9h30 Session 1. Epistémologie et économie
 J. Magnan de Bornier (Univ. Aix-Marseille), T. Martin (Univ. de France-Comté)

14h30 Session 2. Probabilités et marchés
 G. Shafer (Rutgers Business School), B. Walliser (EHESS)

- 2 décembre

9h30 Session 1. Rationalité et macroéconomie
 R. Aumann (Univ. hébraïque de Jérusalem), R. Solow (MIT)
14h30 Session 2. Raison et statistique
 J. Vickers (Univ. de Claremont), A. Desrosières (INSEE)
 Inscription : <http://www.centrecournot.org/>

Conférences UTOPIA<http://utopiaconf.free.fr>

- 23 novembre - 19 h (Univ.Paris1 Panthéon-Sorbonne)
 D. Rousseau, L'europe après le non
- 13 décembre - 19h (MSE)
 J.M. Ferry, Le revenu universel

A l'occasion des 25 ans d'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES**Mercredi 30 novembre à 18h45**
QUEL MODÈLE SOCIAL APRÈS 25 ANS D'INFLUENCES NÉOLIBÉRALES ?

(à l'Asiem, 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris)

Animé par C. Fourel et avec la participation :

E. Chiapello, M. Hirsch, A. Lipietz, D. Meda, P. Rosanvallon.
 contact: V. Orlandi redaction@alternatives-economiques.fr

APPEL À CONTRIBUTIONS
Colloque organisé par le MATISSE-UNIV. PARIS 1**ÉTAT ET RÉGULATION SOCIALE**

Comment penser la cohérence de l'intervention publique ?

à Paris les 11, 12, 13 septembre 2006<http://univ.paris1.fr>**2^{ème} Forum - L'esprit de l'innovation**

Lab. RII – IGS
Colloque international
CONNAISSANCE OU FINANCE ? L'INNOVATION
26 - 30 Septembre 2006

<http://www-heb.univ-littoral.fr/rii/forum-innovation.html>**ASSOCIATION
RECHERCHE & REGULATION****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****jeudi 12 janvier 2005****15h30 - 17h****I'ENS - 48 boulevard Jourdan – 75014**
(Bât. E salle E.101)**Ordre du jour :**

- I - Bilan de l'activité de l'association 2004-2005
- II - Bilan financier et budget prévisionnel
- III - Renouvellement du Conseil d'Administration
- IV - Activités 2006
- V - Questions diverses (en fonction des demandes des adhérents en réponse à la présente convocation).

UN CONSEIL D'ADMINISTRATIONde l'association Recherche & Régulation
 précèdera cette assemblée générale**Adhérez à l'association****« RECHERCHE & RÉGULATION »**

Pour l'année **2006**, le montant de la cotisation a été fixé à **40 €** et à **16 €** pour les étudiants. Pour information sur les activités de l'association voir le site www.theorie-regulation.org ou contacter catherine.bluchetin@ens.fr

pour l'adhésion envoyer un chèque libellé au nom de l'association

“ Recherche & Régulation ”

au trésorier :
 Pascal PETIT
 142 rue du Chevaleret - 75013 PARIS